



REGLEMENT DE L'ECOLE **DU VTT CLUB DE THUIR**

Ce règlement a pour but de donner aux enfants, aux parents et aux éducateurs de l'école du vtt club de Thuir le cadre dans le lequel il faut évoluer afin d'apporter une harmonie dans la pratique de notre sport.

Article 1 : Adhérent de l'école de vtt :

Est considéré comme adhérent à l'école de vtt celui qui est à jour de ses cotisations (licence et adhésion)

L'école est ouverte aux enfants à partir de 7 ans.

Article 2 : Fonctionnement de l'école de vélo :

L'école accueille les enfants les samedi après-midi de 14h30 à 17h00 ou de 14h30 à 16h30 selon les catégories d'âge.

Le lieu de rdv est le parking de la carrière à Thuir.

Les éducateurs accueillent les enfants et en sont responsables jusqu'à la fin de l'école (16h30 ou 17h00)

Les obligations des parents :

Les parents des enfants sont tenus de présenter les enfants avec un vtt en bon état.

Les parents accompagnent leurs enfants jusqu'aux éducateurs (ils ne les déposent pas uniquement sur le parking).

Tous les enfants doivent avoir dans un sac à dos :

- du matériel de réparation (chambre à air et démonte pneus)
- un goûter
- de l'eau
- Une fiche avec le numéro de téléphone du ou des parents en cas de besoin

Tous les enfants doivent porter des vêtements adaptés à la pratique du vtt.



Sont obligatoires : un casque, des gants et des lunettes

Les obligations des enfants :

Les enfants auront un comportement exemplaire durant l'école sous peine d'exclusion définitive.

Une présence régulière est demandée et nécessaire pour progresser dans les pratiques enseignées (xc, dh, enduro et trial)

Article 3 : Organisation des stages :

Les stages et les conditions de participation :

Au cours de l'année des stages sont proposés aux enfants de l'école vtt.
Trial, xc, enduro et DH.

Un message est envoyé aux parents avec les modalités de participation et d'inscription.

Seront PRIORITAIRES pour ces stages les enfants qui sont assidus à l'école vtt.

Les éducateurs de l'école de vélo sont les seuls décideurs des participants.

Article 4 :

Participation financière du club aux compétitions.
Voir règlement du club.

VTT Club de THUIR :
Association loi 1901 – Parution au J.O du 21 Avril 1993 –
Siret 400 561 692 00023 code APE 9312Z
Siège Social :
MJC 1 rue Pierre Sémart
66300 THUIR
Contact école de vélo : ecolevttthuir@gmail.com